

Arrêté n°251005D
portant sur la désignation des membres et lieux d'implantation des bureaux de
vote des élections aux Conseils centraux

Le directeur de l'UTBM,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 et suivants, et D719-1 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 portant création de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard ;

Vu l'arrêté n°250904D portant sur la composition du Comité électoral ;

Vu l'arrêté n°250905D portant sur l'organisation des élections aux Conseils centraux de l'UTBM ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 12 septembre 2025 et du 10 octobre 2025 ;

Vu les statuts de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de technologie de Belfort- Montbéliard ;

Arrête

En vue du scrutin du 23 octobre 2025, la composition et lieux des bureaux de vote sur les trois sites sont les suivants :

Article 1 – Composition et lieux des bureaux de vote

En salle P323 (bâtiment Pont) à Sevenans :

- Président : Hervé Durupt
- Assesseur : Charlotte Bertrand
- Assesseur : Arnaud Mutuel

En salle A219 (bâtiment A) à Belfort :

- Président : Olivier Lamotte
- Assesseur : Anthony Baghdad
- Assesseur : Nicolas Jourdain

En salle M302 (bâtiment M) à Montbéliard :

- Président : Morad Mahdjoub
- Assesseur : Claudine Fuda
- Assesseur : Virginie Pretet

Article 2 – Exécution et affichage

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Fait à Sevenans, le 21 octobre 2025

Le directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon